

20 janvier 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis-clos et en visioconférence, le mercredi 20 janvier 2021 à 20 h 00. La séance est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2020 et séances extraordinaires du 14 décembre 2020
- 04- **Correspondance**
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 11 décembre 2020 au 14 janvier 2021
- 05- **Administration**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 20 janvier 2021
 - 5.2 Demandes d'aide financière à madame Véronique Hivon, députée du comté de Joliette
 - 5.3 Approbation des prévisions budgétaires 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie
 - 5.4 Octroi d'un mandat de services professionnels pour assistance en services comptables – Pierre Brabant CPA Inc.
 - 5.5 Première de classe en persévérance scolaire 2021
 - 5.6 Remplacement de l'imprimante Xerox WC 7970 pour le nouveau Xerox Altalink C8170 – GDX/Xerox
 - 5.7 Renouvellement du mandat de services professionnels pour du soutien technique en ingénierie – Parallèle 54 Expert Conseil
 - 5.8 Nomination de madame Diane Garand St-Denis pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 6.1 Rapport du service d'Urbanisme pour la période du 19 novembre 2020 au 12 janvier 2021
 - 6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2020-00268 – 180, route de la Chute - lot 5 611 745 du cadastre du Québec
 - 6.3 Demande d'approbation du plan projet de lotissement et de construction d'une rue déposée par monsieur Dany Bérubé – lots 5 610 334 et 5 610 335 du cadastre du Québec

07- Sécurité publique

7.1 Participation à la Semaine nationale de la prévention du suicide 2021

08- Loisirs et culture

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 19 novembre 2020 au 12 janvier 2021

9.2 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude hydrogéologique préliminaire dans le cadre de la recherche en eau et plan d'action pour économie d'eau potable– AKIFER génie-conseil

9.3 Entente intermunicipale relative à la gestion et à l'opération d'un écocentre – Autorisation

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2021-01-001

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 02.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 03.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-01-002

3.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2020 et séances extraordinaires du 14 décembre 2020

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020 soient approuvés.

Adoptée

4- **CORRESPONDANCE**

2021-01-003

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 11 décembre 2020 au 14 janvier 2021**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 11 décembre 2020 au 14 janvier 2021.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 11 décembre 2020 au 14 janvier 2021.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2021-01-004

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 20 janvier 2021**

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 20 janvier 2021 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **369 345.85 \$**.

Décaissements : chèques 13838 à 13878	213 850.99 \$
Chèques annulés : chèques 13836 et 13841	(0.00 \$)
Comptes fournisseurs : chèques 13879 à 13922	101 576.32 \$
Salaires du 6 décembre 2020 au 9 janvier 2021	53 918.54 \$
Total de la période :	<u>369 345.85 \$</u>

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-01-005

5.2 **Demandes d'aide financière à madame Véronique Hivon, députée du comté de Joliette**

ATTENDU les projets de réfection de voirie de la Municipalité de Sainte-Mélanie et la nécessité de solliciter l'aide financière de la députée du comté de Joliette, madame Véronique Hivon;

ATTENDU l'enveloppe discrétionnaire de la députée relative au programme d'aide à la voirie locale, volet « Projets particuliers d'amélioration (PPA) »;

ATTENDU l'enveloppe discrétionnaire de la députée relative à l'aide financière aux organismes et activités de loisirs et culture connue sous le nom de « Programme d'action bénévole »;

ATTENDU l'invitation de la députée à soumettre par résolution nos demandes dans le cadre de ces programmes d'aide financière;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER à madame Véronique Hivon l'octroi d'une aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal;

DE DEMANDER à madame Véronique Hivon l'octroi d'une aide financière de deux mille dollars (2 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour le programme d'action bénévole, soit mille dollars (1 000 \$) pour l'achat de livres à la bibliothèque et mille dollars (1 000 \$) pour le soutien activités « jeunesse » au service des loisirs;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier pour assurer le suivi des présentes.

Adoptée

2021-01-006

5.3 Approbation des prévisions budgétaires 2021 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les prévisions budgétaires de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie pour l'année 2021.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve les prévisions budgétaires de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie pour l'année 2021.

Adoptée

2021-01-007

5.4 Octroi d'un mandat de services professionnels pour assistance en services comptables – Pierre Brabant CPA Inc.

ATTENDU que conformément à l'article 176.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), la Municipalité doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe tels que produits par une firme comptable professionnel agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2020;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une offre de services pour assistance en services comptables de la part de monsieur Pierre Brabant, CPA auditeur, CA;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à *monsieur Pierre Brabant*, CPA auditeur, CA, un mandat pour assistance en services comptables comportant une banque de cent (100) heures au tarif fixe de cent dollars (100 \$) de l'heure pour une enveloppe budgétaire n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) tel que proposé à l'offre de services du 10 décembre 2020;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-01-008

5.5 Première de classe en persévérance scolaire 2021

ATTENDU

que depuis plus de 15 ans, le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) a réussi à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté. Depuis, il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière. En effet, le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans a augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78,7 % en juin 2018;

ATTENDU

que bien que ces résultats soient réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

ATTENDU

que :

- Le contexte pandémique et la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exercent une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), de ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que de ceux entrant au secondaire avec un retard augmente année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture;

- Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);
- La persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- Les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE RECONNAÎTRE la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité et de participer aux #JPS2021.

Adoptée

2021-01-009

5.6 Remplacement de l'imprimante Xerox WC 7970 pour le nouveau Xerox Altalink C8170 couleur – GDX/Xerox

ATTENDU

la proposition datée du 10 décembre 2020 déposée par monsieur Benoit Hétu, directeur des comptes de la compagnie GDX/Xerox pour le remplacement du photocopieur WC 7970 par un photocopieur neuf de modèle Altalink C8170 couleur;

ATTENDU

que le remplacement de cet appareil procure des économies récurrentes de location et de photocopies d'environ cinq mille deux dollars (5 002 \$) sur une période de cinq (5) années;

ATTENDU

que la Municipalité préfère opter pour un contrat de location crédit-bail tout inclus de cet appareil sur une période de cinq (5) ans ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER le contrat de location crédit-bail tout inclus de cinq (5) ans d'un photocopieur Xerox Altalink C8170 couleur au coût de trois mille cinq cent soixante-quinze dollars (3 575 \$) plus taxes par année, tel que mentionné à la proposition déposée le 10 décembre 2020 par monsieur Benoît Héту, directeur des comptes de la compagnie GDX/Xerox;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-01-010

5.7 Renouvellement du mandat de services professionnels pour du soutien technique en ingénierie – Parallèle 54 Expert Conseil

ATTENDU la résolution numéro 2018-10-254 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2018 mandatant la firme Parallèle 54 Expert-Conseil pour du soutien technique en ingénierie;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler le mandat de soutien technique en ingénierie;

ATTENDU l'entente-cadre de services professionnels en ingénierie et soutien technique à taux horaires de la firme Parallèle 54 Expert Conseil datée du 14 mars 2019;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER le mandat de services professionnels à la firme **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en ingénierie et soutien technique sur une base horaire, mais pour une enveloppe budgétaire n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) avant taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux postes budgétaires appropriés;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-01-011

5.8 Nomination de madame Diane Garand St-Denis pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

ATTENDU qu'une médaille est remise dans le cadre de cérémonies présidées par le Lieutenant-gouverneur au récipiendaire qui par son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire a contribué au mieux-être de son milieu ou à l'atteinte de la mission d'un organisme;

ATTENDU l'action bénévole soutenue de notre concitoyenne, madame Diane Garand St-Denis depuis 1996, entre autres auprès de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR);

ATTENDU qu'il y a lieu de proposer la candidature de madame Diane Garand St-Denis pour l'obtention de cette distinction en matière d'engagement bénévole soutenu au sein de notre communauté;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE PROPOSER la candidature de madame Diane Garand St-Denis pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;

DE TRANSMETTRE la mise en candidature de madame Diane Garand St-Denis au secrétaire général du Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec et à la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-01-012

6.1 Rapport du service d'Urbanisme pour la période du 19 novembre 2020 au 12 janvier 2021

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'Urbanisme pour la période du 19 novembre 2020 au 12 janvier 2021 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme pour la période du 19 novembre 2020 au 12 janvier 2021.

Adoptée

6.2 **Demande de dérogation mineure numéro 2020-00268 – 180, route de la Chute - lot 5 611 745 du cadastre du Québec**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2020-00268 déposée par madame Roxane Roy et monsieur Christian Savignac, propriétaires de l'immeuble sis au 180, route de la Chute, situé dans la zone V-02, concernant le numéro de lot 5 611 745 du cadastre du Québec ;

ATTENDU que madame Roxane Roy et monsieur Christian Savignac ont présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90, relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU qu'il est mentionné à l'article 7.3.2 du règlement de zonage numéro 228-92 que la construction des bâtiments accessoires est interdite en cour avant, exceptée à l'intérieur des zones V-01, V-02, V-04 et V-05 dont un bâtiment accessoire au bâtiment d'habitation d'une superficie maximale de quarante (40) mètres carrés est autorisé à condition que l'implantation dudit bâtiment accessoire respecte une marge de recul d'au moins trente (30) mètres ;

ATTENDU que la demande consiste à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant d'une superficie de 44.59 mètres carrés à 33.65 mètres de la marge de recul dont la superficie du bâtiment accessoire est dérogatoire de 4.59 m² ;

ATTENDU que la marge de recul en cour avant de la construction du garage est de 33.65 mètres est conforme à l'article 7.4.3 du règlement de zonage numéro 228-92 qui stipule que l'alignement sur rue sera égal ou plus reculé que le bâtiment d'habitation ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 26 novembre 2020 et que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal ;

ATTENDU que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2020-00268 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault Appuyé par monsieur Gilbert Perreault

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie refuse la demande de dérogation mineure numéro 2020-00268 telle que formulée.

Le vote est demandé par monsieur Jasmin Boucher.

Vote pour :

Monsieur Daniel Gravel
Monsieur Denis Filiatrault
Monsieur Gilbert Perreault
Madame Geneviève Poirier
Madame Nathalie Lépine

Vote contre :

Monsieur Jasmin Boucher

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

Adoptée

2021-01-014

6.3 Demande d'approbation du plan projet de lotissement et de construction de rues déposée par monsieur Dany Bérubé – lots 5 610 334 et 5 610 335 du cadastre du Québec

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un plan projet de lotissement et construction d'une rue, lot 6 353 924 (rue projetée sans issue) et lot 6 353 913 (rue raccordée à la rue Marier), tel que préparé le 23 octobre 2020 par monsieur Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre (minute : 9744, dossier : 2511-205A-79695) et le rapport d'analyse de ce plan projet tel que réalisé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

ATTENDU

que le rapport d'analyse du plan projet de lotissement et construction de rues sur les lots 5 610 334 et 5 610 335 réalisé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement daté du 26 novembre 2020, confirme que :

- Un (1) terrain sur vingt (20) est non conforme à la réglementation en vigueur puisque l'article 5.5.2 stipule que le frontage requis doit avoir une largeur minimale de 50 mètres le long de la ligne avant :

Terrain riverain-lot 6 353 915 (numéro 10)

- Frontage de 43.38 mètres en façade sur le 7^e rang;
- Frontage de 28.36 mètres en façade sur la rue projetée;

ATTENDU

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 26 novembre 2020 et que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU

que la recommandation du CCU est d'accepter le plan projet de lotissement et construction de rues sur les lots 5 610 334 et 5 610 335, tel que préparé le 23 octobre 2020 par monsieur Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre (minute : 9744, dossier : 2511-205A-79695) aux conditions suivantes afin de répondre aux exigences recommandées :

- Que M. Bérubé fournisse un rapport de caractérisation du milieu naturel;
- Qu'il raccorde une partie de la rue projetée à la rue Marier pour désenclaver l'intégralité du Domaine Charland;

- Que le rond-point de la rue projetée soit élargi (ex. : rue des Cosmos) ou en forme de boucle (ex. : Domaine Lajeunesse);

ATTENDU que la recommandation du CCU est de refuser le terrain riverain, lot 6 353 915 dont le frontage minimale de 50 mètres n'est pas conforme à la réglementation de lotissement;

ATTENDU que le promoteur, monsieur Dany Bérubé, devra se conformer à toutes les exigences de la Municipalité, ainsi qu'à toute loi, règlement ou résolution pour la réalisation de ce projet, notamment la réalisation des plans et devis soumis à la Municipalité avant le début de la construction de la rue et la surveillance des travaux de construction de la rue par un ingénieur ;

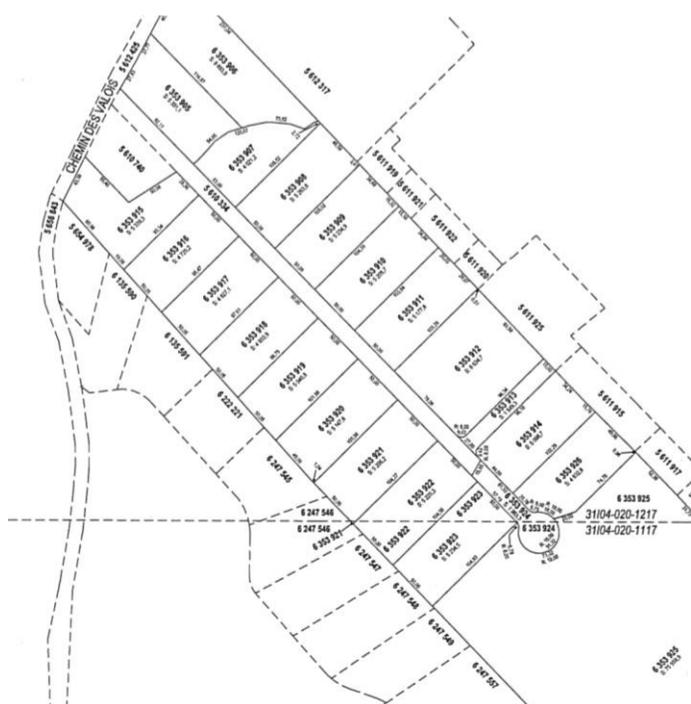
ATTENDU que le promoteur, monsieur Dany Bérubé, devra demander et obtenir une dérogation mineure relative à tout lotissement non conforme au règlement de lotissement;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve, conditionnellement aux exigences formulées à la présente, le plan projet de lotissement et construction de rues sur les lots 5 610 334 et 5 610 335 du cadastral du Québec, tel que préparé le 23 octobre 2020 par monsieur Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre (minute : 9744, dossier : 2511-205A-79695).

Plan projet de lotissement et construction de rues
Sur les lots 5 610 334 et 5 610 335 du cadastral du Québec



Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-01-015

7.1 Participation à la Semaine nationale de la prévention du suicide 2021

ATTENDU que dans Lanaudière, annuellement, quelques 80 personnes décèdent par suicide;

ATTENDU que chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin;

ATTENDU que le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à plus de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire;

ATTENDU qu'orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la SPS :

- Octroyer une aide financière de 250 \$ pour l'année 2021;
- Murale de la prévention du suicide;
- Distribution d'un feuillet ou d'un diaporama présentant les signes de détresse à surveiller;
- Participation au Webinaire *Comment accueillir la détresse ?*;
- Organisation d'une activité pour faire connaître les sentinelles en prévention du suicide de notre organisation;
- Distribution de cartes professionnelles du CPSL;
- Installation d'affiches promotionnelles du CPSL;
- Participation au *Selfie pour la vie*;
- Diffusion des visuels de la campagne (sur les réseaux sociaux, les babillards électroniques ou les écrans de télé ou d'ordinateurs);
- Ajout d'un autocollant *Et si le bobo n'était pas physique* à nos troussees de premiers soins;

- Visionnement de la vidéo expliquant le programme des sentinelles en prévention du suicide;
- Distribution de bloc-notes repositionnables à l'effigie du CPSL.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

Aucun point n'est ajouté.

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2021-01-016

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 19 novembre 2020 au 12 janvier 2021

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 19 novembre 2020 au 12 janvier 2021 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 19 novembre 2020 au 12 janvier 2021.

Adoptée

2021-01-017

9.2 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude hydrogéologique préliminaire dans le cadre de la recherche en eau et plan d'action pour économie d'eau potable- AKIFER génie-conseil

ATTENDU que la Municipalité souhaite combler les besoins des usagers du réseau d'aqueduc du Village et sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la municipalité ;

ATTENDU l'offre de services déposée le 16 décembre 2020 par la firme de génie-conseil AKIFER pour la réalisation d'une étude hydrogéologique préliminaire dans le cadre de la recherche en eau et plan d'action pour économie d'eau potable (PR20-490) ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à la firme génie-conseil **Akifer** pour un montant forfaitaire n'excédant pas trois mille quatre cent quarante dollars (3 440 \$) plus taxes, afin de réaliser une étude hydrogéologique préliminaire dans le cadre de la recherche en eau et plan d'action pour économie d'eau potable;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au fonds des abonnés de l'aqueduc Village ;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2021-01-018

9.3 Entente intermunicipale relative à la gestion et à l'opération d'un écocentre - Autorisation

ATTENDU que, par résolution numéro 2015-04-087, la Municipalité de Sainte-Mélanie délègue complètement sa compétence à la MRC de Joliette aux fins du processus d'appel d'offres et d'octroi du ou des prochain(s) contrat(s) pour la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que la MRC de Joliette souhaite administrer et opérer un écocentre afin de diminuer les coûts d'utilisation de ce service utilisé par les citoyens de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPOUVER l'entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un écocentre par la MRC de Joliette ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie confirme son adhésion à ladite entente ;

D'AUTORISER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, ladite entente, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 26.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 27.

11- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2021-01-019

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine

Appuyé par monsieur Gilbert Perreault

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 28.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général et secrétaire-trésorier